

Date de la convocation : 9/12/2009
Date de la publication : 23/12/2009

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

POUVOIRS : Philippe DUSSERT (pouvoir à Claude PAHU) - Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA) - Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Jacques LABE (pouvoir à Pierre FAURE)- Manuel ESPEJO (pouvoir à Simone GASQUET) – Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Yannick BOUBEE) –

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Opération de Renouvellement Urbain (O.R.U.) du quartier du Bout-du-Pont : avenants n° 1 aux marchés de travaux

Considérant la délibération du conseil municipal du 30 mars 2009 relative à l'attribution des marchés de travaux aux entreprises pour les travaux de réhabilitation des espaces publics du quartier du Bout-du-Pont,

Vu l'avis de Commission d'Appel d'Offres en date du 30/11/2009,

Monsieur le Maire propose d'approuver les avenants aux marchés de travaux ci-après détaillés :

Lots	Entreprises	Montant HT Base tranche ferme et tranche conditionnelle	Avenant N° 1	Nouveau montant HT	Variation
1	Entreprise Routière des Pyrénées	425 837.18	33 243.30	459 080.48	+ 7.81 %
2	Entreprise ETDE	106 913.00	1 996.35	108 909.35	+ 1.87 %
3	Entreprise BERNAD	70 669.50	4 318.32	74 987.82	+ 6.11 %
4	Entreprise LAFITTE	43 203.17	0.00	43 203.17	0 %
	Total	646 622.85	39 557.97	686 180.82	+ 6.12 %.

3 0 3 9
0 0 1 5
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote:

Pour : 23

Contre : 4 (MM. Lacabanne- Boyrie- Mmes Aguado- Mazoué)

Abstentions : 2 (M. Lapalisse – Mme Mauhourat)

1/ approuve :

- l'avenant n° 1 d'un montant de 33 243.30 € avec l'Entreprise Routière des Pyrénées,

- l'avenant n° 1 d'un montant de 1 996.35 € avec l'entreprise ETDE,

- l'avenant n° 1 d'un montant de 4 318.32 € avec l'entreprise BERNAD,

2/ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

3/ dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2009, opération 113.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick Boubée
Yannick BOUBÉE.

Date de la convocation : 9/12/2009
Date de la publication : 23/12/2009

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

POUVOIRS : Philippe DUSSERT (pouvoir à Claude PAHU) - Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA) - Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Jacques LABE (pouvoir à Pierre FAURE)- Manuel ESPEJO (pouvoir à Simone GASQUET) – Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Yannick BOUBEE) –

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Contrat Groupe d'Assurances Statutaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 25 et 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu les articles L 140-1 et suivants du Code des Assurances,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 mai 2009 demandant au Centre de gestion de négocier pour son compte un contrat groupe couvrant les obligations statutaires des collectivités et établissements publics vis-à-vis de leurs agents pour la période 2010-2014,

Vu la négociation engagée par le Centre de Gestion des Hautes Pyrénées pour la conclusion d'un contrat groupe pour le compte des collectivités intéressées et les résultats obtenus dans le cadre de la procédure de mise en concurrence,

Considérant que le Centre de Gestion des Hautes Pyrénées a retenu AXA GRAS SAVOYE dont l'offre est économiquement la plus avantageuse,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- 1/ d'accepter la proposition suivante :
Assureur : AXA GRAS SAVOYE

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2010

Régime du contrat : capitalisation sans limitation.

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

• **agents titulaires et stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.** :

Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption/ incapacité :

Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire : taux 4.74 %

• **agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. et agent non titulaires de droit public** : (agents effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre)
Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire,

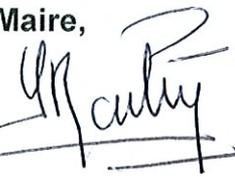
Avec une franchise de 10 jours par arrêt : taux 1.17 %

Les taux sont garantis 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

- 2/ d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- 3/ Le Maire ou son représentant a délégation pour résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.



P.C.C.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2009

Date de la convocation : 9/12/2009

Date de la publication : 23/12/2009

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

POUVOIRS : Philippe DUSSERT (pouvoir à Claude PAHU) - Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA) - Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Jacques LABE (pouvoir à Pierre FAURE)- Manuel ESPEJO (pouvoir à Simone GASQUET) – Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Yannick BOUBEE) –

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

3- Demande de Subvention au titre de la D.G.E. programmation 2010

Monsieur le Maire propose, dans le cadre des travaux à réaliser à l'école Joliot-Curie : isolation phonique et thermique, réfection de la toiture, création de sanitaires et local technique, de présenter au titre de la programmation Dotation Globale d'Equipement 2010 une demande de subvention pour la réalisation de ces travaux d'un montant estimatif hors taxe de 350 000 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de réaliser ces travaux et sollicite une subvention au titre de la D.G.E. 2010.
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses	Montant hors taxes des travaux	Recettes	montant
-Ecole Joliot-Curie : •Travaux d'isolation phonique •Travaux d'isolation thermique •Réfection de la toiture •Création de sanitaires et d'un local technique	350 000,00 €	Subvention de l'Etat au titre de la DGE 2010- Montant sollicité 35 %	122 500,00 €
		Subvention du Conseil Général au titre du F.E.U.	55 610,00 €
		Commune sur fonds propres	171 890,00 €
Total	350 000,00 €	Total	350 000,00 €



P.C.C.
Le Maire,
Yannick BOUBÉE.

Date de la convocation : 9/12/2009
Date de la publication : 23/12/2009

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

POUVOIRS : Philippe DUSSERT (pouvoir à Claude PAHU) - Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA) - Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Jacques LABE (pouvoir à Pierre FAURE)- Manuel ESPEJO (pouvoir à Simone GASQUET) – Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Yannick BOUBEE) –
Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Attribution d'une indemnité de conseil au Receveur Municipal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil attribuée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Aux termes des règlements en vigueur cette indemnité est fixée suivant le barème de l'arrêté du 16/12/1983.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **considérant les services rendus par Mme Chantal HATCHONDO, Receveur Municipal, en sa qualité de conseiller économique et financier de la Commune d'AUREILHAN, décide de lui allouer l'indemnité de conseil qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.**
- **Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de chaque exercice.**



P.C.C.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

Date de la convocation : 9/12/2009
Date de la publication : 23/12/2009

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

POUVOIRS : Philippe DUSSERT (pouvoir à Claude PAHU) - Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA) - Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Jacques LABE (pouvoir à Pierre FAURE)- Manuel ESPEJO (pouvoir à Simone GASQUET) – Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Yannick BOUBÉE) –
Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Tarifs publics 2010

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte les tarifs publics pour l'année 2010 tels que figurant en annexe.

Vote :

Pour : 27

Abstentions : 2 (M. Lapalisse- Mme Mauhourat)

P.C.C.
Le Maire,



Yannick Boubée
Yannick BOUBÉE.

Date de la convocation : 9/12/2009

Date de la publication : 23/12/2009

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

POUVOIRS : Philippe DUSSERT (pouvoir à Claude PAHU) - Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA) - Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Jacques LABE (pouvoir à Pierre FAURE)- Manuel ESPEJO (pouvoir à Simone GASQUET) – Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Yannick BOUBEE) –

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Dépenses d'investissement : ouverture de crédits 2010

En vertu des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 6 (MM. Lacabanne- Boyrie- Lapalisse- Mmes Aguado- Mazoué- Mauhourat)

- autorise Monsieur, le Maire à effectuer les opérations de paiement des investissements jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2010, dans la limite du quart des crédits inscrits en investissement au budget de l'exercice précédent.



P.C.C.
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2009

Date de la convocation : 9/12/2009

Date de la publication : 23/12/2009

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

POUVOIRS : Philippe DUSSERT (pouvoir à Claude PAHU) - Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA) - Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Jacques LABE (pouvoir à Pierre FAURE)- Manuel ESPEJO (pouvoir à Simone GASQUET) – Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Yannick BOUBÉE) –

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Rapport annuel du syndicat Adour Alaric sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de l'année 2008

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement du Syndicat Intercommunal Adour Alaric est transmis, pour information, aux membres du conseil municipal et n'est pas soumis au vote.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2008 relatif au prix et à la qualité du service de l'assainissement adopté en Comité Syndical Adour Alaric. Le rapport est à disposition du public en mairie et figure en annexe à la présente délibération.

P.C.C.

Le Maire,



Y. Boubée
Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2009

Date de la convocation : 9/12/2009

Date de la publication : 23/12/2009

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUEBAT - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

POUVOIRS : Philippe DUSSERT (pouvoir à Claude PAHU) - Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA) - Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Jacques LABE (pouvoir à Pierre FAURE)- Manuel ESPEJO (pouvoir à Simone GASQUET) – Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Yannick BOUBEE) –

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**Rapport annuel du syndicat Adour Alaric sur le prix et la qualité du
service public d'assainissement de l'année 2008**

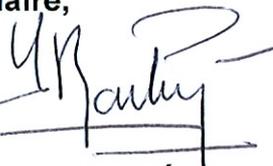
Monsieur le Maire indique à l'assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement du Syndicat Intercommunal Adour Alaric est transmis, pour information, aux membres du conseil municipal et n'est pas soumis au vote.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2008 relatif au prix et à la qualité du service de l'assainissement adopté en Comité Syndical Adour Alaric. Le rapport est à disposition du public en mairie et figure en annexe à la présente délibération.

P.C.C.

Le Maire,




Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2009

Date de la convocation : 9/12/2009

Date de la publication : 23/12/2009

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

POUVOIRS : Philippe DUSSERT (pouvoir à Claude PAHU) - Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA) - Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Jacques LABE (pouvoir à Pierre FAURE)- Manuel ESPEJO (pouvoir à Simone GASQUET) – Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Yannick BOUBEE) –

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Rapport annuel du syndicat Adour Alaric sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de l'année 2008

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement du Syndicat Intercommunal Adour Alaric est transmis, pour information, aux membres du conseil municipal et n'est pas soumis au vote.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2008 relatif au prix et à la qualité du service de l'assainissement adopté en Comité Syndical Adour Alaric. Le rapport est à disposition du public en mairie et figure en annexe à la présente délibération.

P.C.C.
Le Maire,



[Signature]
Yannick BOUBÉE.

Date de la convocation : 9/12/2009
Date de la publication : 23/12/2009

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

POUVOIRS : Philippe DUSSERT (pouvoir à Claude PAHU) - Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA) - Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Jacques LABE (pouvoir à Pierre FAURE)- Manuel ESPEJO (pouvoir à Simone GASQUET) – Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Yannick BOUBEE) –

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget communal 2009 : délibération modificative de crédits n° 1

Vu le budget principal 2009 et les engagements en cours,
Après discussion et délibération,
Le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications figurant sur l'état en annexe.

Vote :

Pour : 23

Abstentions : 6 (MM. Lacabanne- Boyrie- Lapalisse- Mmes Aguado- Mazoué- Mauhourat)

P.C.C.
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2009

Date de la convocation : 9/12/2009
Date de la publication : 23/12/2009

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

POUVOIRS : Philippe DUSSERT (pouvoir à Claude PAHU) - Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA) - Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Jacques LABE (pouvoir à Pierre FAURE)- Manuel ESPEJO (pouvoir à Simone GASQUET) – Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Yannick BOUBÉE) –

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget communal 2009 : délibération modificative de crédits n° 1

Vu le budget principal 2009 et les engagements en cours,
Après discussion et délibération,
Le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications figurant sur l'état en annexe.

Vote :

Pour : 23

Abstentions : 6 (MM. Lacabanne- Boyrie- Lapalisse- Mmes Aguado- Mazoué- Mauhourat)

P.C.C.
Le Maire,



Y. Boubée
Yannick BOUBÉE.

Date de la convocation : 9/12/2009

Date de la publication : 23/12/2009

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE- Chantal BADENCO- Louis CANDAU - Geneviève DORGANS- Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET- Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA - Maryse PAYSSE - Jean-Marc LACABANNE – Annie AGUADO - André BOYRIE - Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT-

POUVOIRS : Philippe DUSSERT (pouvoir à Claude PAHU) - Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA) - Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA) - Jacques LABE (pouvoir à Pierre FAURE)- Manuel ESPEJO (pouvoir à Simone GASQUET) – Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) – Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Yannick BOUBEE) –

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Motion de soutien aux salariés licenciés du Méridien

Le 19 mars dernier, des salariés de l'Hypermarché LECLERC MERIDIEN D'IBOS ont participé en arrêt de travail, à la manifestation interprofessionnelle départementale à Tarbes dans le cadre de la journée nationale d'action.

Le 14 mai 2009, trois salariés grévistes ont reçu de la Direction du Magasin LECLERC une convocation à un entretien préalable à un licenciement. Pour justifier ces sanctions, la Direction invoque des raisons économiques liées à la baisse de chiffre d'affaire sur le livre et le disque.

La dynamique de l'entreprise qui se traduit dans les investissements futurs en vue de la restructuration complète de l'établissement et dont les élus que nous sommes ne peuvent que se féliciter, nous permet de douter de la réalité des motivations avancées par la Direction du magasin LECLERC MERIDIEN pour procéder aux licenciements de trois salariés en une période où les difficultés d'emploi s'aggravent tous les jours.

C'est pourquoi, le CONSEIL MUNICIPAL, réuni le 18/12/2009 demande, à la Direction du magasin LECLERC de réexaminer la situation de ces trois salariés en vue de leur réintégration.

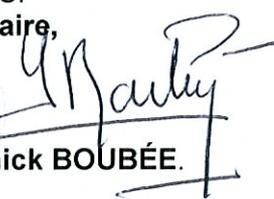
VOTE :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ne se prononcent pas : 4 (MM.Lacabanne- Boyrie- Mmes Aguado- Mazoué)

P.C.C.
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

